

Le 26 février 2024, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de LA FOUILLOUSE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire et Président du CCAS.

Date de la convocation : le 20 février 2024.

AVIS DE LA TENUE DE LA PRESENTE REUNION A ETE AFFICHE LE JOUR MEME DE L'ENVOI DES CONVOCATIONS SUR LE PANNEAU OFFICIEL DE LA MAIRIE.

**Présents :**

Président : M. BOUCHET Patrick,

Membres : Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, Mme PICQ Valérie, M. JOUVE Jean-Nicolas, Mme GOUDIN Sophie, M. ANGENIEUX Marc, M. FERLAY Marcel, Mme JUST Jacqueline, M. LIEVRE Denis.

**Absents :**

Mme MEYNAND Fabienne, Mme JACQUEMOT Audrey.

**Pouvoir :** Mme JACQUEMOT Audrey à Mme JUST Jacqueline.

**Secrétaire de séance :** Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude.

-----

**Objet de la délibération :**

**CCAS**

**Aide Financière  
Mme KADER Zahia**

**EXPOSE**

Monsieur Patrick BOUCHET, Maire et Président du CCAS informe les membres du bureau que Mme KADER Zahia demande une aide financière pour le règlement de sa facture d'électricité.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,  
**DECIDE** à l'unanimité :

✚ **D'ACCEPTER** le paiement de l'aide financière pour un montant de 95.00 € versée auprès d'ENI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240313-03-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2024

La Fouillouse,  
Le 13 mars 2024.

Le Maire, Président du C.C.A.S

Patrick BOUCHET

